



Ecrit par Mireille Hurlin le 14 novembre 2022

Palais de Justice d'Avignon SOS avocats d'enfants et le Barreau organisent une journée interprofessionnelle mardi 15 novembre

L'association SOS Avocats d'enfants du barreau d'Avignon organise, au palais de justice, le 15 novembre, une journée interprofessionnelle portant sur l'autorité parentale et la responsabilité. Plus de 150 personnes dont des magistrats, des professionnels issus des métiers de l'enfance et des médiateurs se sont déjà inscrits. Cette journée se déroulera au Palais de Justice d'Avignon, 2, boulevard Limbert, dans la salle d'audience Voltaire de 9h à 12h et de 14h à 17h.

« La Journée interprofessionnelle a pour objectif de dépasser l'entre-soi, de permettre un échange et une réflexions pour tendre vers une harmonisation des pratiques. » explique Anne-Séverine Gaudet, avocate à Pertuis et présidente de Sos Avocats d'enfants du Barreau d'Avignon. Nous recevons 220 enfants par an en assistance éducative ou en séparation des parents devant le juge des affaires familiales. L'association Sos Avocats d'enfants fête, cette année, ses 25 ans d'activité.

Le programme

En matinée : La gouvernance parentale et le développement de l'enfant, sa construction identitaire et affective face aux apports, manquements parentaux pour les périodes infantile, enfance, adolescence et pré-majorité avec Patrick Fino, psychiatre près de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence.

Dans l'après-midi : L'autorité et la responsabilité parentale et les institutions. Pratiques de l'autorité parentale : scolarité, banque, santé et correctifs judiciaires : aide éducative, Dap (Direction de l'administration pénitentiaire), Justice. En présence de Mme Gruson, vice-présidente du Tribunal judiciaire, Pôle affaires familiales, d' »un juge pour enfants, de Mme Rodriguez, chef d'établissement Marie Rivier, de Mme Rouvière conseiller financier SMC.

En savoir plus

L'Association [Sos avocats d'enfants](#) est une Association à but non lucratif créée il y a 25 ans au sein du Barreau d'Avignon composée d'une équipe de 10 avocats ayant au minimum 5 ans d'exercice professionnel et suivant une formation spécifique relative aux droits des enfants :

Ses missions ?

Informers les mineurs (- de 18 ans) sur leurs droits. Les recevoir et les entendre confidentiellement dans leurs plaintes et leurs revendications. Les aider à saisir la justice lorsqu'ils sont victimes (maltraitance,



Ecrit par Mireille Hurlin le 14 novembre 2022

agressions, abus sexuels, accident...) Faire entendre la parole de l'enfant dans les procès les concernant : En matière familiale (divorce, garde d'enfants, droit de visite..., séparation..., adoption,... filiation...); En matière de protection de l'enfant devant le Juge des enfants (mesure d'assistance éducative et de placement) ; En matière pénale devant le Tribunal pour enfants lorsqu'ils sont auteur ou victime d'une infraction.

Ses engagements

L'écoute, l'aide, l'accès au conseil et la défense des enfants et des adolescents ; La promotion de la formation d'avocats au conseil et à la défense de la jeunesse ; La recherche sur les droits de la jeunesse et la réflexion collective sur sa défense ; Des actions d'information et d'écoute dans les établissements scolaires et municipaux, sur demande des élèves ou des enseignants ; Des journées d'actions notamment lors de la journée internationale des droits de l'enfant 20 novembre...

Contactez Sos avocats d'enfants

Si le mineur (- de 18 ans) souhaite être assisté dans une procédure le concernant : L'association Sos avocats d'enfants tient des permanences gratuites sans rendez-vous : Tous les mercredis au Palais de justice d'Avignon de 14h30 à 17h 04 90 86 22 39 ou 04 32 74 00 29- 2, Boulevard Limbert à Avignon). Un mercredi par mois au Tribunal de proximité de pertuis de 14h30 à 17h -renseignez-vous sur les jours de permanence au 04 90 86 22 39 ou 04 32 74 00 29. Place du 4 Septembre à Pertuis- Un mercredi par mois au Point Justice de Cavillon de 14h30 à 17h.